

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une **assemblée extraordinaire** du conseil d'agglomération aura lieu :

Date **le jeudi 29 janvier 2026, à 9 h 30**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

L'assemblée extraordinaire du **29 janvier 2026** portera sur l'adoption du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville (volet agglomération), l'adoption du budget 2026 de la Ville (volet agglomération), l'approbation du Programme des immobilisations 2026-2035 et du budget 2026 de la Société de transport de Montréal ainsi que sur l'approbation des budgets 2026 de certaines sociétés paramunicipales.

Veuillez noter que la période de questions et les délibérations de cette séance du conseil municipal porteront exclusivement sur ces sujets, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Les personnes qui le désirent pourront poser des questions en personne en se présentant une heure avant le début de l'assemblée au **rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est** pour obtenir un numéro d'inscription. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera 30 minutes avant le début de l'assemblée. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription.

Les personnes du public pourront également poser des questions aux personnes élues en les transmettant par voie électronique à l'aide du formulaire web **avant 6 h 30, le jeudi 29 janvier 2026**, selon les modalités prévues dans la procédure diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026. Tous les détails de la procédure de questions du public (en présentiel et par formulaire web) s'y trouvent.

Les personnes inscrites à la période de questions en présentiel ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par les portes du côté ouest (place Vauquelin) ou est (rue Gosford).

Un service d'interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) ou American Sign Language (ASL) peut être offert sur demande, présentée cinq jours à l'avance au 514 872-3142, et sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Pour tout renseignement supplémentaire et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**

Fait à Montréal, le 15 janvier 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 15 janvier 2026